giec
GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR l'évolution du climat

2022/15/PR

4 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GIEC

C'est établi: nous pouvons réduire de moitié les émissions d'ici à 2030, mais il faut agir aujourd'hui.

GENÈVE, 4 avril – Durant la période 2010-2019, les émissions mondiales annuelles moyennes de gaz à effet de serre étaient à leur plus haut niveau de l'histoire de l'humanité, mais leur rythme d'augmentation a ralenti. Sans une réduction immédiate et radicale des émissions dans tous les secteurs, il nous sera impossible de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Toutefois, selon les scientifiques qui ont rédigé le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié aujourd'hui, la portée de l'action climatique devient de plus en plus tangible.

Depuis 2010, les coûts de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et des batteries n'ont cessé de diminuer, parfois jusqu'à 85 %. Un arsenal de plus en plus riche de lois et de politiques améliorent le rendement énergétique, réduisent les taux de déboisement et accélèrent la mise en place d'énergies renouvelables.

«Nous nous trouvons à la croisée des chemins. En prenant les bonnes décisions aujourd'hui, nous pouvons garantir un avenir vivable. Nous disposons des outils et du savoir-faire nécessaires pour limiter le réchauffement», explique Hoesung Lee, le président du GIEC. «Les mesures climatiques prises dans de nombreux pays me rendent optimiste. Plusieurs politiques, réglementations et instruments du marché se révèlent efficaces. Si nous les appliquons plus systématiquement, à plus grande échelle et de manière plus équitable, ils pourront contribuer à réduire radicalement les émissions et à stimuler l'innovation.»

Le Résumé à l'intention des décideurs du rapport du Groupe de travail III du GIEC, *Changement climatique 2022: atténuation du changement climatique*, a été approuvé le 4 avril 2022 par les 195 gouvernements Membres du GIEC à l'issue d'une session d'approbation virtuelle amorcée le 21 mars. Il s'agit du troisième volet du sixième Rapport d'évaluation du GIEC, dont la rédaction s'achèvera cette année.

Dans tous les secteurs, nous disposons de solutions pour réduire au moins de moitié les émissions d'ici à 2030

D'importantes mesures de transition seront nécessaires dans le secteur énergétique pour limiter le réchauffement climatique. Il faudra notamment réduire considérablement l'utilisation des combustibles fossiles, procéder à une électrification

Secrétariat du GIEC
c/o OMM · 7 bis, Avenue de la Paix · C.P: 2300 · CH-1211 Genève 2 · Suisse
Téléphone +41 22 730 8208 / 54 / 84 · Télécopie +41 22 730 8025 / 13 · Courriel IPCC-Sec@wmo.int · **www.ipcc.ch**

OMM PNUE

VISIT…

LANZAROTE
Caliente.COM

d’envergure, améliorer le rendement énergétique et user de carburants de substitution (tels que l’hydrogène).

«Si nous opérons les bons choix en matière de politique, d'infrastructures et de technologies, nous pourrons changer nos modes de vie et nos comportements, avec à la clé une diminution de 40 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050», indique Priyadarshi Shukla, coprésident du Groupe de travail III du GIEC. «Nous pourrions ainsi réaliser un énorme potentiel de réduction des émissions. Il a également été établi que ces changements de mode de vie peuvent améliorer notre santé et notre bien-être.»

Les villes et les autres zones urbaines offrent également des possibilités non négligeables de réduire les émissions. Nous pouvons diminuer la consommation d’énergie (notamment en créant des villes compactes et propices à la marche), combiner l’électrification des transports avec l’adoption de sources d’énergie à faible émission de carbone, et favoriser les mécanismes naturels d’absorption et de stockage du carbone. Il existe des solutions pour les villes existantes, en croissance rapide ou nouvelles.

«Nous trouvons des bâtiments à consommation énergétique nulle ou à bilan carbone nul sous presque tous les climats», souligne Jim Skea, coprésident du groupe de travail III du GIEC. «Il est essentiel d'agir au cours de cette décennie pour mettre pleinement à profit le potentiel d'atténuation des bâtiments.»

La réduction des émissions industrielles passe par une utilisation plus efficace des matériaux, la réutilisation ou le recyclage des produits et la diminution au strict minimum des déchets. Pour les matériaux de base, tels que l'acier, les matériaux de construction et les produits chimiques, les procédés de production à émissions de gaz à effet de serre faibles ou nulles sont en phase pilote ou proches de la commercialisation.

Le secteur industriel est responsable d'environ un quart des émissions mondiales. Réduire les émissions à des valeurs nettes nulles sera un défi et exigera l’adoption de nouveaux procédés de production, la production d'électricité à émissions faibles ou nulles, l’utilisation de l'hydrogène et, dans certains cas, le recours à des mécanismes d’absorption et de stockage du carbone.

L’agriculture, la foresterie et de nouvelles affectations des terres permettent une réduction d’envergure des émissions, de même que le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone à grande échelle. Toutefois, les terres ne pourront pas compenser l’ajournement des réductions d'émissions dans les autres secteurs. Nous devons appliquer des solutions ciblées pour favoriser la biodiversité, mieux nous adapter au changement climatique et préserver les moyens de subsistance et l’approvisionnement en nourriture, en eau en bois.

Les prochaines années seront décisives

Dans les scénarios que nous avons évalués, pour limiter le réchauffement à environ 1,5 °C (2,7 °F), les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient atteindre leur valeur maximale avant 2025, puis diminuer de 43 % d'ici à 2030; il faudrait une réduction parallèle d’environ un tiers du méthane. Même si nous y parvenons, nous risquons fort de dépasser temporairement ce plafond de température, mais nous pourrions redescendre au-dessous pour la fin siècle.

«Si nous n’agissons pas aujourd’hui, il sera trop tard: nous ne pourrons plus limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C (2,7 °F)», souligne J. Skea. «Sans une réduction immédiate et radicale des émissions dans tous les secteurs, ce sera impossible.»

La température planétaire se stabilisera lorsque les émissions de dioxyde de carbone se seront ramenées à une valeur nette de zéro. Pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C (2,7 °F), nous devrons donc avoir ramené les émissions mondiales de dioxyde de carbone à la valeur nette de zéro au début des années 2050; pour la limiter à 2 °C (3,6 °F), la date butoir se situe au début des années 2070.

Selon cette évaluation, pour limiter le réchauffement à environ 2 °C (3,6 °F), les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent aussi atteindre leur valeur maximale avant 2025 au plus tard, puis diminuer d'un quart d'ici à 2030;

Trouver les fonds nécessaires

Le rapport va au-delà des considérations d’ordre technologique pour démontrer que, même s’il faudrait multiplier d’un facteur 3 à 6 les ressources dont nous disposons pour limiter l’élévation de la température à 2 °C (3,6 °F) à l’horizon 2030, le volume de capitaux et de liquidités disponibles à l’échelle planétaire est suffisant pour atteindre le montant à investir. Tout dépendra de la clarté des signaux que donneront les gouvernements et la communauté internationale, notamment par l’adoption de mesures financières et de politiques plus fermes de la part du secteur public.

«Sans prendre en compte les avantages économiques qui découleraient d’une diminution des coûts d'adaptation ou de l'enrayement du changement climatique, en 2050, le produit intérieur brut (PIB) mondial ne serait inférieur que de quelques points de pourcentage si nous renoncions à maintenir les politiques actuelles pour prendre les mesures nécessaires à la limitation du réchauffement à 2°C (3,6°F)», explique M. Shukla, coprésident du Groupe de travail III du GIEC.

Réaliser les objectifs de développement durable

Il ne saurait y avoir de développement durable sans une action climatique accélérée et équitable permettant d’atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter. Certaines solutions permettent d'absorber et de stocker le carbone, tout en aidant les communautés à limiter les effets du changement climatique. Par exemple, dans les villes, il est possible de combiner l'aménagement de parcs, de prés et de zones humides avec le développement de l’agriculture urbaine pour réduire les risques d'inondation et atténuer les effets des îlots de chaleur.

Dans le domaine industriel, les mesures d’atténuation peuvent réduire les conséquences néfastes pour l'environnement et accroître les possibilités d'emploi et les débouchés commerciaux. L'électrification reposant sur des sources d'énergie renouvelable et une réorientation des transports publics peuvent favoriser la santé, l'emploi et les conditions de vie équitables.

«Le changement climatique est l'aboutissement de plus d'un siècle de pratiques non durables, tant du point de vue de l'utilisation de l'énergie et d’exploitation des terres que de nos modes de vie, de consommation et de production», souligne M. Skea. «Ce rapport montre qu’en agissant aujourd'hui, nous donnerons sa chance à un monde plus juste et plus durable.»

SECTION FINALE

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au:

Bureau de presse du GIEC, courriel: ipcc-media@wmo.int

Groupe de travail III du GIEC:
Sigourney Luz: s.luz@ipcc-wg3.ac.uk

Suivez l'actualité relative au GIEC sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram

Notes à l'intention des rédacteurs:

Changement climatique 2022: atténuation du changement climatique. Contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le rapport du Groupe de travail III fournit une évaluation générale actualisée des progrès réalisés en matière d'atténuation du changement climatique et des annonces de contributions à ce titre. Il examine de plus les sources d'émissions à l'échelle du globe. Il explique les actions entreprises aux fins de la réduction et de l'atténuation des émissions, en évaluant l'impact des engagements climatiques pris à l'échelle nationale pour atteindre les objectifs d'émissions à long terme.

Le Groupe de travail III introduit plusieurs nouveaux éléments dans son dernier rapport: le premier est un nouveau chapitre sur les aspects sociaux de l'atténuation, qui offre une analyse «côté demande», c'est-à-dire des facteurs favorables à la consommation et aux émissions de gaz à effet de serre. Ce chapitre du rapport trouve un prolongement dans les chapitres sur les divers secteurs offrant une analyse «côté offre» du changement climatique, c'est-à-dire des facteurs à l'origine des émissions. On y trouve également un chapitre transsectoriel sur les options d'atténuation qui s'offrent à plusieurs secteurs, notamment les techniques d'élimination du dioxyde de carbone. Par ailleurs, un nouveau chapitre sur l'innovation, le développement technique et le transfert de technologies montre qu'un système d'innovation bien pensé à l'échelle nationale et régi par des politiques bien conçues peut contribuer à l'atténuation, à l'adaptation et à la réalisation des objectifs de développement durable, tout en évitant les conséquences indésirables.

Le Résumé à l'intention des décideurs que le Groupe de travail III a rédigé à titre de contribution au sixième Rapport d'évaluation ainsi que des documents et informations supplémentaires peuvent être consultés sur le site: https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/.

Note: La publication du rapport, initialement prévue en juillet 2021, a été retardée de plusieurs mois par la pandémie de COVID-19 qui a contraint le GIEC, comme l'ensemble des milieux scientifiques, à mener ses travaux en ligne. C'est la troisième fois que le GIEC a organisé une session d'approbation virtuelle pour l'un de ses rapports.

Quelques chiffres sur les contributions du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation

278 auteurs, représentant 65 pays

- 36 auteurs coordonnateurs principaux
- 163 auteurs principaux
- 38 éditeurs-réviseurs

et

- 354 auteurs collaborateurs

Plus de 18 000 références citées

Au total, 59 212 observations formulées par les experts et les gouvernements (premier projet de texte: 21 703; deuxième projet de texte: 32 555; diffusion finale aux gouvernements: 4 954)

Le GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques concernant les changements climatiques, leurs conséquences et leurs risques, de même que de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait cette initiative de l'OMM et du PNUE. Le GIEC compte 195 États Membres.

Des milliers de personnes contribuent aux travaux du GIEC dans le monde entier. Aux fins de la rédaction des rapports d'évaluation du GIEC, des experts étudient à titre bénévole les milliers d'articles scientifiques publiés chaque année afin de produire une synthèse exhaustive de ce que l'on sait des facteurs du changement climatique, de ses impacts et des risques futurs, ainsi que de la manière dont l'adaptation et l'atténuation peuvent réduire ces risques.

Le GIEC compte trois groupes de travail: le Groupe de travail I se charge des éléments scientifiques de l'évolution du climat, le Groupe de travail II des conséquences, de l'adaptation et de la vulnérabilité, et le Groupe de travail III de l'atténuation du changement climatique. Il est également doté d'une Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui élabore des méthodes pour mesurer les émissions et les éliminations de ces gaz.

Grâce aux évaluations du GIEC, les pouvoirs publics à tous les niveaux disposent d'informations scientifiques sur lesquelles asseoir leurs politiques climatiques. Ces évaluations occupent une place centrale dans les négociations internationales sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes.

Le sixième cycle d'évaluation

Des rapports d'évaluation scientifique détaillés sont publiés tous les six ou sept ans; le dernier en date, le cinquième Rapport d'évaluation, a été achevé en 2014. Il est le principal fondement scientifique de l'Accord de Paris.

À sa 41e session (février 2015), le GIEC a décidé de produire un sixième Rapport d'évaluation. À sa 42e session (octobre 2015), il a élu un nouveau Bureau chargé de superviser la rédaction de ce rapport ainsi que des rapports spéciaux devant être publiés au cours de l'actuel cycle d'évaluation. À sa 43e session (avril 2016), il a décidé d'élaborer trois rapports spéciaux et un rapport méthodologique en plus du sixième Rapport d'évaluation.

La contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation, intitulée «Changement climatique 2021: les éléments scientifiques» a été publiée le 9 août 2021 dans sa version anglaise, tandis que la contribution du Groupe de travail II, intitulée «Changement climatique 2022: impacts, adaptation et vulnérabilité», a été publiée le 28 février 2022.

Le Rapport de synthèse final est prévu pour l'automne 2022.

Le GIEC publie également des rapports spéciaux sur des thèmes plus spécifiques entre les rapports d'évaluation.

En octobre 2018 est paru le rapport intitulé Réchauffement planétaire de 1,5 °C, un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Le rapport Changement climatique et terres émergées, un rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres est paru en août 2019, suivi en septembre 2019 par le Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique.

En mai 2019, le GIEC a publié la Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui met à jour les méthodes utilisées par les gouvernements pour estimer les facteurs d'émission et d'élimination de ces gaz sur leur territoire.

De plus amples renseignements se trouvent sur: www.ipcc.ch

Le site Web présente du matériel d'information, notamment des vidéos sur le GIEC et les enregistrements d'activités de sensibilisation organisées sous forme de webinaires ou d'événements diffusés en direct.

La plupart des vidéos publiées par le GIEC se trouvent sur sa chaîne YouTube.

***
